

l'immigration a crié très fort et très longtemps à la Chambre cet après-midi, il ne m'a certainement pas convaincu que l'arbitrage obligatoire est juste ou que cette mesure s'impose.

Il paraît que les mauvaises causes se défendent à tue-tête. Le ministre criait si fort qu'il était difficile d'entendre l'interprète.

L'hon. M. Marchand: Plaiguez-vous de l'interprète et non pas de moi.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): L'honorable ministre pourrait-il répéter? Je ne l'ai pas entendu.

L'hon. M. Marchand: Le député devrait se plaindre de l'interprète et non pas de moi.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Quelle brillante déclaration. Bravo, bravo.

L'hon. M. Sharp: Comme votre brillant discours.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Le grand ministre des Finances intervient. Quelle position prenez-vous là-dessus? Êtes-vous adversaire du salariat? Je serais enclin à le penser.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de s'adresser à la présidence?

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je serai certainement heureux de le faire, monsieur l'Orateur. Mais lorsque des objections viennent de l'autre côté de la Chambre je dirais, comme l'ancien et étourdi ministre des Finances: «Quand on me provoque, je dois riposter».

Nous avons ces grands défenseurs du salariat avec nous.

Une voix: N'ayez pas peur de ces âmes pusillanimes.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Non. Nous avons ces financiers, ces chefs de partis en puissance. Ils deviendront de grands dirigeants du mouvement ouvrier. Celui-ci se souviendra d'eux.

A la demande de la société, comme je l'ai déjà dit, le ministre a retiré cette affaire du secteur de la négociation collective et en a fait une question de contrainte. Cela représente-t-il la négociation collective telle que l'entend le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? Est-ce là son genre de négociation collective? Naturellement, le ministre continue en disant que le tout est de savoir si ce genre de choses est ce que vous voulez. On a laissé clairement entendre dans tout ce qui

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

a été dit, tant durant qu'après les négociations, que le syndicat s'opposait invariablement à un règlement imposé en cette question.

M. Douglas: Il faudrait déférer le cas au comité afin de s'en assurer.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Nous devrions déférer la question au comité. Ainsi, nous pourrions connaître la position du syndicat à ce sujet. Au point où en sont les choses, à l'heure actuelle, nous connaissons l'interprétation que le ministre du Travail donne aux déclarations des autres et nous savons ce qu'il faut penser des déclarations émanant de ces réunions. Comme le député d'York-Sud (M. Lewis) l'a dit, les réunions qui se prolongent à ce point ne peuvent qu'engendrer de la confusion; il est difficile de se souvenir des déclarations et de les attribuer à leurs auteurs, sans en prêter à ceux qui n'ont rien déclaré.

Je propose donc au ministre, comme on l'a fait avant moi, de déférer toute la question au comité. Examinons-la à fond. MM. Jodoin et Cutler ont fait des déclarations. Une fois que le ministre a révélé la nature de cette mesure, qu'ont dit MM. Cutler et Jodoin? Ils s'y opposent tous les deux.

Cet après-midi, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a dit que le chef de l'opposition avait proposé une sorte d'arbitrage obligatoire pour régler une grève des chemins de fer en 1950. Ce n'est pas exact. Le chef de l'opposition a simplement signalé que le gouvernement avait agi d'une certaine manière. Le ministre a dit textuellement: «C'était la pire forme d'ingérence que de se mêler de l'affaire à ce moment-là». Qu'il me soit permis de signaler que l'initiative dont il a été question avait été prise par un gouvernement libéral du temps de l'ancien premier ministre Saint-Laurent. L'affaire n'était certes pas analogue à celle dont nous discutons car, du moins, cette fois-là, les ouvriers savaient ce qu'ils allaient obtenir.

L'attitude du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration m'a profondément scandalisé, car j'ai suivi ses activités dans son poste antérieur pendant nombre d'années et j'avais constaté que ses attitudes, à maintes et maintes reprises, étaient très fondées. J'admire le travail qu'il a accompli pour les ouvriers. Comment peut-il dire à M. Jodoin, à M. Cutler, ou au mouvement syndical de notre pays: «Voilà ce que vous convient le mieux, simplement parce que je le dis»? Au fond, voilà à quoi cela se résume.

Je propose que l'on vote contre cette mesure. Elle est mauvaise, mesquine. Elle n'est pas conforme à notre mode de vie. Nous n'aimons pas l'arbitrage obligatoire. Les problèmes